CNSS info

INFORMER FÉDERER AGIR

N° 7 Avril 2014

Journal interne de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNSS NEW AGE EN ROUTE

- **Interview DG : Management participatif et politique sociale cadrée**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE

LE MEILLEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Boulevard de l'indépendance • B.P : 134 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • www.cnss.ga • Centre d'appels : 1432

3 **SOMMAIRE / ÉDITORIAL**

4 **VIE DE L'ENTREPRISE**
• Rencontre Annuelle

5 • Repenser la fonction

6 • Interview du DG

7 • Inaugurations

8 • Rapports entre la CNSS et les juridictions

9 • CNSS RALI PRP

10 **FICHE TECNIQUE**
• Fraudes

11 **MANAGEMENT DE LA QUALITÉ**
• Nos 8 objectifs

12 • Enquête de satisfaction 2012.
De bons résultats enrégistrés

13 • Le Bilan des enquêtes de satisfaction

14 **PANORAMA DES DIRECTIONS**
• La Direction des Affaires Juridiques et Assurances

15 **PORTRAIT**

16 **SPORT / LOISIRS**
• Le Marathon du Gabon
• Résultats Charade

17 **COIN CUISINE**

18 **CARNET ROSE**

Directeur de publication
Désiré LASSEGUE

Co-Directeurs de publication
• Pascal EVA NZE
• Arsène Lessy MOUCKANDJA

Secrétaire de Rédaction
Alexis NDONG MVOLO

Secrétaires Adjoints de Rédaction
Evrare EHEOU MAKOUTI

Photographe
Tanguy NKOGUE
Landry Jeff IBOUNDA
Carl BENANI KATONGO

Rédacteurs
• Evrare EHEOU MAKOUTI
• Aubin MISSENGUET
• Raïssa ONGOUNDOU
• Murielle NGOU MVE NGOU
• Cynthia MOMBEY
• Gaëlle MOUENDJEWET
• Mariette EDOUBA
• Claudia Praxelle AVOULE
• Imelda EYAMBA

Mise en page
Affinités McCann Erickson

Impression
Multipress

Tirage
1 500 exemplaires

Le temps passe et laisse derrière lui, les traces de l'histoire : celle des hommes mais également des institutions.

2013 s'en est allée avec son chapelet d'évènements, les uns aussi importants que les autres. Mais dans l'œuvre de construction de notre histoire à la CNSS ; que d'honneur que de se réjouir d'avoir apporté sa pierre à l'édifice.

Depuis 1975, coule comme un long ruisseau sous les arbres, l'histoire de la CNSS avec ses agents. Dans cette histoire là, l'importance est de compter parmi les acteurs qui, à un moment ou à un autre, se sont fait remarquer à travers leur contribution au développement de la CNSS. Car, cette contribution renvoie sur notre image, la satisfaction de la mission de service public accompli auprès de nos usagers, et la satisfaction d'avoir fait la CNSS d'aujourd'hui. Il est indéniable que notre institution traverse des périodes d'adaptation parfois difficiles en raison des variations de l'environnement socioéconomique et du renforcement de ses responsabilités vis-à-vis de la société gabonaise.

Aujourd'hui, notre œuvre de sécurité ou de protection sociale se poursuit et nous pouvons nous targuer d'assumer nos charges sans discontinuité, pour le bonheur de nos assurés. Certes, tout n'est pas rose : il y a encore beaucoup à faire dans l'amélioration de nos prestations, l'équilibre de notre trésorerie, la recherche de nouvelles sources de financement, la révision des textes réglementaires, etc. Ceci dénote de la nécessité absolue de redoubler d'efforts au travail. Des mesures importantes en termes de gestion des ressources techniques et humaines sont annoncées pour 2014 dans l'optique d'éliminer, sinon de réduire les facteurs démobilisateurs. Toutefois, il apparaît utile de rappeler à chacun de nous que la pérennité de la CNSS demeure dans le travail et la productivité. C'est grâce à cette dernière que les écarts dans le fonctionnement de notre institution peuvent être résorbés.

Depuis mai 2013, la Direction Générale s'emploie à expliquer sa nouvelle ligne directrice à l'ensemble du personnel. Cette action de communication va se poursuivre jusqu'à asseoir dans la conscience collective, le bien fondé de la politique de restructuration mise en place pour la construction de cette CNSS Préventive, Proactive et Dynamique.

Instrument de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, la responsabilité sociale de la CNSS sur le plan national impose aujourd'hui une implication participative de tous les acteurs de la chaine de production, à quelque niveau que ce soit. L'année 2014 s'est ouverte sur de nombreux défis qui, dans notre vision, peuvent nous permettre de tenir nos responsabilités et nos engagements vis-à-vis de nous même et des usagers sur plusieurs années. Le premier défi est l'engagement individuel de chaque agent à développer le sentiment d'appartenance à la CNSS ; mieux, à un groupe qui a accepté le sacerdoce de rendre service à autrui, en toute honnêteté. Les autres défis reposent sur nos capacités physiques et intellectuelles à trouver des sources de revenus, à paramétrer à nouveau les outils fonctionnels et à conduire les recommandations de l'étude actuarielle, initiée au mois d'octobre 2013. Son analyse scientifique, faut-il le préciser, permettra une meilleure appréciation de la situation globale de la CNSS en termes de risques à éviter, de dysfonctionnements à corriger, et de mesures à prendre à terme, etc.

La mise en œuvre des jalons de la CNSS de demain devra être portée par tous, chacun pour la tâche qui est la sienne.

En cette année 2014, la CNSS, facteur de développement, de stabilisation et de secours pour la société gabonaise, ira à la rencontre des couches les plus démunies pour l'extension de la couverture sociale. Il s'agira d'une véritable croisade pour la Sécu. Pêcheurs, agriculteurs, artisans, maçons, charpentiers, peintres, écailleurs de poissons, commerçantes, etc., la CNSS vous présentera les services et toutes les possibilités pour la couverture des risques.

Quand nous aurons réussi à relever ces défis et qu'en retour, il rejaillira sur notre visage le rayonnement de la CNSS, nous clamerons à la face du monde et avec honneur que nous avons fait œuvre utile.

Bonne année 2014 à tous !

Rencontre Annuelle

La vision New Age en partage

CNSS new age est résolument en marche. Le samedi 22 mars 2014, elle a fait l'illustration du développement d'esprit de partage, de dynamisme et de convivialité, entre les agents quelque soit leur situation géographique. C'était à l'occasion de la 1ère édition des Rencontres Annuelles initiées par la Direction Générale.

Cadre propice, assorti aux couleurs de l'institution, le personnel, exalté, n'a pas manqué à l'appel. Ils étaient des centaines de cnssistes de l'estuaire et du reste du pays à prendre part à ces manifestations, suivies en grande partie par visioconférence sur tous les sites distants. C'est depuis la salle polyvalente de Bikélé que ces manifestations ont été lancées. Plusieurs temps forts ont ponctué cet événement, notamment :

- les présentations successives de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), de la Direction des Achats et Approvisionnements (DAA), de la Direction Financière et Comptable (DFC), de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et enfin de la Direction Générale ;
- les moments émouvants d'échanges entre les panelistes et les agents des sites distants ;
- la séance d'échauffement collectif des agents et les matchs de football féminin et masculin ;
- le partage en famille du repas.

En ce qui concerne les communications, le premier intervenant fut le Directeur des Systèmes d'Information, Mme Angèle Engone qui a présenté l'articulation de la refonte du système d'information. Après avoir diagnostiqué l'existant, elle a énoncé les objectifs à atteindre sur la base des disponibilités pour la mise en œuvre. Elle a terminé en présentant les résultats attendus.

La seconde communication était celle du Directeur des Achats et Approvisionnements, M. Elvis Gandhour. Après avoir présenté sa Direction, il a, à son tour, décliné la nouvelle politique de la direction avant de livrer à l'assistance ses perspectives pour 2014. Parmi celles-ci, la mise en place du contrat cadre avec les fournisseurs et une plus grande tendance vers la transparence et l'assainissement des services de son département.

La présentation qui a suivi a permis de lever le voile sur le fonctionnement de la Direction Financière et Comptable, d'autant qu'elle a souvent fait l'objet de certaines critiques lui prêtant un caractère opaque dans sa gestion. M. Hervé Deckoussoud, Directeur Financier et Comptable a saisi cette occasion pour présenter l'exécution du budget 2014, en termes de produits techniques et budgétaires, en termes de charges et de réserves à reconstituer.

Ensuite, le personnel a été édifié sur la réforme de la gestion des ressources humaines au sein de l'institution. Le responsable dudit département, Mme Linda Adidié, a, dans sa présentation, mis en exergue, les innovations introduites dans la gestion. Ces acquis concernent la revalorisation de l'indemnité de logement et l'attribution de la prime de gaz aux non cadres. Elle a également éclairé les agents sur les avantages sociaux dont ils vont bénéficier, à savoir, les logements sociaux, l'assurance maladie, la convention Prix Import et CIMGABON. A cela s'ajoute la mise en place du comité « BÔRAKA » dont la mission est de prévenir les affections de longue durée, les IST et les addictions dans le cadre de la prise en charge des agents par la cellule d'écoute en vue de leur permettre de retrouver l'équilibre nécessaire dans leur famille et au travail.

Le Dr. Désiré Lasségué, a bouclé cette série d'exposés en rappelant les trois (03) objectifs qui sous-tendent la vision stratégique de « CNSS New Age » à savoir :

- la justice sociale (réforme de la gestion des RH, développement humain, convention collective, rémunérations au mérite);
- la refonte du système d'information (architecture du SI CNSS, carte d'assuré biométrique, gestion du métier et fonctions support);
- la gouvernance de la CNSS (organisation, équilibre financier, pérennité de la CNSS).

Le Directeur Général est largement revenu sur la mise en route de la politique sociale en expliquant les actions menées et prévues dans ce sens.

Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'arriver à un équilibre financier, gage de la pérennité de l'institution. Cela passe, entre autre, par une évaluation, sur la base d'études actuarielles, du devenir de la sécurité sociale au cours des 50 prochaines années et l'amélioration de nos recettes par l'investissement, notamment immobilier. Pour le Directeur Général, la CNSS doit être au service du développement. Elle doit être riche et agissante.

A ces présentations ont suivi des questions/réponses entre le siège et les délégations provinciales. La seconde partie de la journée aura été particulièrement passionnante et festive. Au menu : deux matchs de football féminin et masculin, précédés d'une séance généralisée d'échauffement.

Les deux rencontres sportives se sont déroulées dans un esprit de fair-play et de solidarité. Elles ont également eu la même issue, avec des scores de 2 à 0 pour les équipes victorieuses. Les ingrédients étaient ainsi réunis pour prolonger et finir cette saine et belle ambiance par un repas familial dans l'enceinte de la Délégation de l'Estuaire et du Moyen Ogooué.

Il faut dire que cette journée d'échanges entre les agents loin du protocole hiérarchique, a permis, un temps soit peu, de briser les barrières de l'environnement professionnel en favorisant un véritable développement de la culture Cnssiste, apaisée et portée vers un élan de familiarité. Cette impulsion que « ***nous devons avoir en partage en vue de la concrétisation de cette CNSS PREVENTIVE, PROACTIVE et DYNAMIQUE*** », a dit le Directeur Général.
2015 ce sera youcou youcou.

Evrare Eheou Makouti

Conférence Interafricaine de prévoyance Sociale (CIPRES)

Repenser la fonction « Contrôleur employeur »

C'est dans le cadre de l'exécution de la politique de formation permanente des personnels des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), que la Conférence Interafricaine de prévoyance Sociale (CIPRES), en partenariat avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) a organisé du 09 au 13 septembre 2013, un séminaire technique de formation sur « le contrôle des assujettis ». Un atelier dédié principalement aux « Contrôleurs employeurs » dans l'optique de redynamiser les systèmes de contrôle des OPS.

Ce séminaire a vu la participation de plusieurs pays de la sous région, membres de la CIPRES qui ont pu, à l'occasion, croiser leurs expériences et réfléchir ensemble pour « ***définir une politique efficiente du contrôle employeurs, élaborer un plan de contrôle permanent, définir un profil d'un contrôleur employeur, définir les différentes étapes du contrôle, retracer les différents contrôles à effectuer, créer une base documentaire de suivi des contrôles, arrêter les modalités de suivi du rapport, établir la liste des documents préparatoires et à fournir par l'employeur…*** ».

L'ouverture des travaux a été ponctuée par trois interventions. D'abord, le mot de bienvenu du Directeur Général de la CNSS du Gabon, le Dr Désiré Lasségué, suivi du Secrétaire Permanent de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), Monsieur Innocent Makoumbou et enfin celui du Ministre de l'Economie de l'Emploi et du Développement Durable de l'époque, Monsieur Luc Oyoubi.

Au terme de ces travaux, les séminaristes ont formulé plusieurs recommandations.

Pour les OPS des Etats membres de la CIPRES, les participants ont souhaité qu'il soit pris en compte dans la fonction du contrôle, les résultats issus des travaux de cette rencontre, notamment :

- ***Le profil du Contrôleur Employeur établi au niveau Bac + 2 minimum en droit, en économie ou en gestion, complété d'une formation en Sécurité Sociale ;***
- ***La politique de contrôle doit comprendre l'ensemble des mesures techniques, des moyens et des actions permettant au Contrôleur d'atteindre les objectifs assignés, et in fine, permettre d'alimenter les comptes des assurés sociaux en vue de garantir la pérennité du système de sécurité sociale ;***
- ***Le contrôle doit être élaboré en tenant compte des critères pertinents tels que les effectifs des salariés, la date du dernier contrôle, le montant des cotisations liquidées, le secteur d'activité, etc. Ces critères doivent être hiérarchisés selon la politique de chaque OPS ;***
- ***l'amélioration et l'harmonisation de l'Avis de passage désormais dénommé Avis de Contrôle au sein des Etats membres ainsi que l'exhaustivité des pièces à fournir par l'employeur ;***
- ***L'établissement d'un unique rapport de contrôle tenant lieu de notification à l'employeur ;***
- ***L'élaboration d'une base documentaire permettant aux OPS de faire le suivi des actions de contrôle, notamment des tableaux de bord.***

Pour la CIPRES, les participants ont suggéré :

- ***La mise en place de l'activité de gestion du compte individuel de l'assuré ;***
- ***La mise en place d'un cahier des charges en vue d'harmoniser les modules de formation du contrôleur Employeurs ;***
- ***Une rencontre d'évaluation de la mise en œuvre desdites recommandations ;***
- ***La participation d'opérationnels de la fonction à des rencontres métiers (techniques) ;***
- ***Par ailleurs, les participants ont préconisé que ces recommandations formulées soient portées à la connaissance des dirigeants des OPS des États membres aux fins d'une harmonisation des pratiques du contrôle des assujettis.***

Le séminaire s'est achevé sur une note de satisfaction générale.

Eulodie Gaëlle Mouendjewet

Interview du DG

Arrivé à la tête de la CNSS le 21 mars 2013, le Dr Désiré Lasségué éclaire de jour en jour sa vision managériale de l'organisme dont il a la charge. Aujourd'hui avec CNSS Info, il aborde un pan de sa politique sociale, notamment le projet SAR (Soutien Aux Retraités), lequel a suscité sa sortie sur le terrain avec certains membres du Conseil d'Administration pour visiter certains sites. Pourquoi ? Cet entretien donne l'occasion d'en savoir un peu plus.

La délégation Direction Générale - Administrateurs en visite sur les differents sites

Terrain dédié aux futurs logements

CNSS Info : Pouvez-vous nous dire l'objet de la visite des sites que vous venez d'effectuer élargie à certains membres du Conseil d'Administration?

Tout cela répond de la politique sociale que nous mettons en place depuis quelques mois.

A notre arrivée, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de politique sociale cadrée à la CNSS. Dès lors, il devenait impérieux d'initier des actions en faveur des agents.

C'est à cet effet, que nous avons mis en place ce que nous appelons aujourd'hui à la CNSS, le programme SAR (Soutien Aux Retraités). Ce programme concerne deux composantes, à savoir : les pensionnés et ceux qui vont y arriver dans 10-15-20 ans.

Dans ce programme, nous mettons en œuvre deux actions : premièrement, mensualiser le paiement des pensions à partir du mois de février dernier. Deuxièmement, apporter de l'Aide Aux Retraités. Vous savez que les retraités ne sont pratiquement plus éligibles dans les banques. Quand ils ont un problème financier, à qui peuvent-ils s'adresser ? Nous pensons qu'ils peuvent s'adresser à la CNSS.

Par exemple, nous pourrions être sollicités, par lettre, pour un besoin de 400 000 FCFA suite à un problème familial. Face à une telle situation, et en fonction de ce que gagne le demandeur, nous convenons avec celui-ci, de l'échéance et du montant à payer mensuellement, jusqu'au remboursement total du prêt. Dans le cas présent, le solliciteur pourrait payer 40 000 FCFA par mois, pendant dix (10) mois.

En revanche, nous pourrions également intervenir dans le sens de réparer ou de contribuer à la réparation d'un dommage ou d'un sinistre subi par un assuré social, en lui achetant le matériel nécessaire. Le coût de cet achat serait, dans ce cas, remboursé progressivement à partir de la pension du demandeur.

Pour revenir au SAR, s'agissant des jeunes retraités, nous sommes en train de développer le programme de construction des logements sociaux pour les assurés, et donc pour les futurs retraités. La récente visite des espaces que l'on pourrait acquérir pour implanter ces logements est l'une des étapes essentielles de ce programme. Lorsque, pour construire votre maison, vous contractez un crédit bancaire de 20 millions, remboursable sur 5-7 ans, et payez plus de 230 000 FCFA par mois ; la CNSS vous donne la possibilité, pour la même maison, de rembourser en 20 ans, soit un peu plus de 80 000 FCFA par mois. La secousse financière est moins perceptible, dans la seconde éventualité. Cela est possible car, contrairement aux banques commerciales qui recherchent les bénéfices, la CNSS est une caisse sociale. En outre, nous savons, que la période d'assurance de tout agent, dans le code de sécurité sociale actuel est de 20 ans. Nous collons donc le remboursement sur les 20 ans de cotisation de l'agent à la CNSS, pendant lesquels, il paie à la fois sa maison.

Cette politique répond à trois (03) questions essentielles que se posent souvent les assurés sociaux lorsqu'ils sont amenés à quitter la vie active : celle de se nourrir et de se vêtir, celle de se soigner correctement et enfin celle de se loger décemment. La CNSS souhaite tout au moins, contribuer à répondre à ces interrogations fondamentales.

Ainsi, à la question de se nourrir et de se vêtir, la réponse que nous apportons est le paiement de la pension. Comment se soigner, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale prend le relais. Pour ce qui est de se loger décemment, c'est à ce moment qu'interviennent les logements sociaux économiques et évolutifs.

Il s'agira donc, en fonction des moyens dont on dispose, d'acheter des terrains sur lesquels on construira des maisons pour les assurés sociaux, dont les agents de la CNSS constituent la base pilote, avec 150 à 200 logements en 2014 - 2015.

Ces habitats seront construits avec des matériaux solides. Les prix varient entre 10 et 17 millions, payables en mensualités, sur 10, 15 ou 20 ans.

CNSS Info : Quel sera le degré de confort de ces logements ?

Les logements sociaux économiques et évolutifs seront alimentés en eau et en électricité. Il y aura le téléphone et l'accès à Internet. Pour construire ces habitations, nous achèterons, nous-mêmes, le matériel (gravier, sable, ciment, etc.) à moindre coût.

CNSS Info : Quels vont être les critères d'éligibilité pour se voir attribuer ces logements ?

Plusieurs critères rentrent en ligne de compte. Le premier sera d'être assuré social ou du moins d'être agent CNSS. Ensuite, il faudra avoir une quotité qui permette à l'agent de rembourser. Le critère discipline est également à prendre en compte. Sur ce dernier élément, il s'agira de considérer le dossier de l'assuré ou de l'agent, selon qu'il est régulier, productif, etc. Pour l'instant, la Direction des Ressources Humaines habilitée est en train de travailler dans ce sens.

CNSS Info : En cas de changement de comportement de l'agent, court-il le risque d'être exproprié ?

Lorsqu'un agent répond aux critères, on lui donne les clés de la maison. Il y habite. Mais, tant qu'il n'aura pas fini de rembourser, la maison appartiendra toujours à la CNSS Employeur, avec lequel, la CNSS aura signé une convention dans ce sens. Il en sera de même pour les autres entreprises avec lesquelles nous aurons des conventions, elles seront nos seules interlocutrices. Les maisons impliquées dans ces accords seront la propriété de ces entreprises, qui disposeront du droit de les récupérer en cas d'inéligibilité de l'agent. Evidemment, celui-ci se fera rembourser.

CNSS Info: Lors de la visite des sites, vous n'avez pas arrêté de parler de « réservations foncières ». Qu'en est-il réellement ?

Il y a des espaces que l'on va exploiter d'ici 3 à 5 ans. Avec ceux-là, nous commencerons vraiment le programme de logements sociaux économiques et évolutifs. Ensuite, nous pensons qu'après le lancement de ce programme, si nous devrions le continuer dans 10 à 15 ans, il nous faut dès maintenant des espaces disponibles. D'où l'extension de nos réservations foncières. Nous faisons en sorte qu'au niveau de la périphérie de Libreville, nous ayons le maximum d'espaces réservés. A Ntoum, à Okolassi par exemple, les constructions vont commencer d'ici avant la fin de l'année. A Bikélé, c'est surement d'ici à l'année prochaine. Si nous avons un terrain à Nkoltang, à Owendo ou à Malibé, nous

Interview du DG

pourrions débuter les constructions après 2016. Retenez que tout cela fait partie du patrimoine foncier de la CNSS.

CNSS Info : Vous avez visité la cité des médecins du Beau-Séjour et celle de l'HPO. Quelle option a été retenue pour ce patrimoine ?

Nous avons retenu l'option de vente de ces habitations aux occupants. C'est dans ce cadre que nous avons invité le Conseil d'Administration à effectuer cette visite. Il a fallu que les Administrateurs aillent voir la qualité des maisons qui vont être vendues, de façon à regrouper les éléments nécessaires qui permettront à nos équipes, aidées d'une expertise extérieure, de travailler dans l'optique de fixer les prix de ces bâtiments. A ce jour, les prix ne sont pas encore fixés. Une fois de plus, des équipes y travailleront dans les prochains jours. Ensuite, nous verrons avec les occupants, quelles seront les modalités de règlement. Une visite de ce type s'est faite également à Port-Gentil, à la cité OMCE, où il y a 121 villas à vendre.

Propos recueillis par A. Ndong

Inaugurations

La CNSS inaugure ses nouvelles Délégations et Agences

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a inauguré les nouveaux locaux de ses trois Délégations et Agences :
- la Délégation de l'Estuaire et du Moyen Ogooué (DEMO), le 05 Juillet 2013. Baptisée du nom de Emmanuel Nze Bekalé, elle est située à Bikélé;
- la Délégation de la Ngounié et de la Nyanga (DENNY), inaugurée le 13 Juillet 2013, et baptisée Emile Kassa Mapsi;
- la Délégation de l'Ogooué Lolo et du Haut Ogooué (DOLHA), le 19 Août 2013, baptisée Marcel Kiki ;
- l'Agence de Moanda, ouverte le 13 décembre 2013;
- l'Agence des Prestations Techniques et du Centre Médico-Social de Koulamoutou, le 02 février 2014.

Ces structures constituent des mini-CNSS qui répondent aux besoins des assurés sociaux et obéissent à l'objectif de l'organisme de rapprocher ses services de ses clients. C'est dans cet élan que d'autres travaux sont entrepris notamment, la construction du Centre Médico-Social de Ndjolé, le démarrage des travaux de l'unité d'hémodialyse à Libreville et du Centre Médico-Social d'Oyem. Dans la stratégie 2013 - 2016, exposé en Conseil d'Administration, la Direction Générale prévoit de renforcer ces unités de services par la réhabilitation en 2014 des Centre Médico-sociaux de Leconi, Lastourville, Booue, la construction en 2015 des Polycliniques Médico-sociaux à Mouila et à Port-Gentil, puis des Agences de prestations à Mitzic, Makokou, et en 2016 à Mayumba, Lebamba, Moabi. Un véritable déploiement des services pour réduire les risques liés aux déplacements de ses clients.

Claudia Praxelle Avoule

Visite guidée de la Délégation de l'Estuaire et du Moyen Ogooué (DEMO BIKELE)

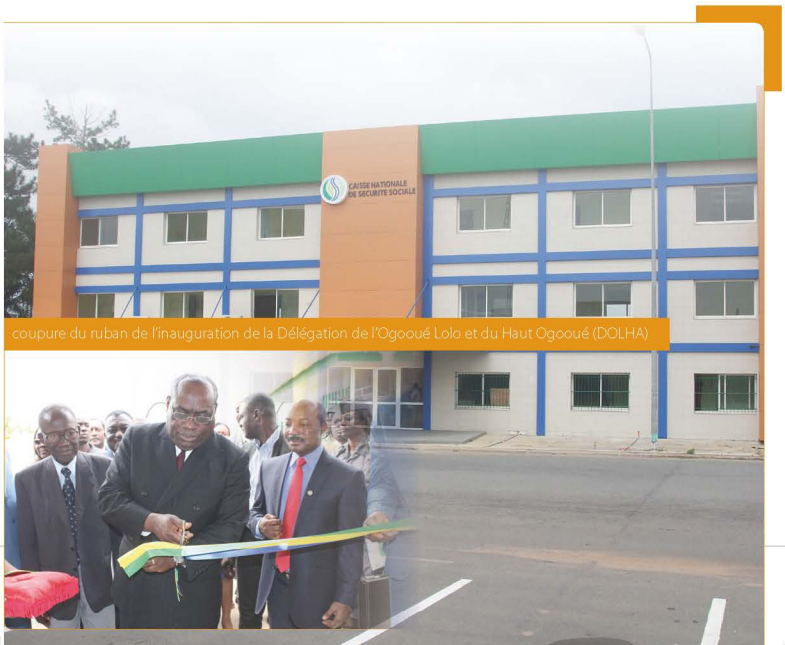

coupure du ruban de l'inauguration de la Délégation de l'Ogooué Lolo et du Haut Ogooué (DOLHA)

Inauguration de la Délégation de la Ngounié et Nyanga (DENNY)

Le droit gabonais de la sécurité sociale

Rapports entre **la CNSS et les juridictions**

Professeur ZOMO YEBE

Corine AKAGA
Directeur Recouvrement et Pré contentieux

Vulgariser le droit de la sécurité sociale et réguler les rapports entre la CNSS et les juridictions tel était le but des deux séminaires initiés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les 20 et 21 juin, puis les 30 et 31 octobre 2013 à Libreville.

Si le premier sous le thème « ***Connaitre la CNSS et le droit gabonais de la sécurité sociale*** » concernait les Chefs d'entreprises, les employés, les praticiens du droit (Magistrats, Avocats, Huissiers de justice et Notaires), ainsi que les autres acteurs provenant des institutions républicaines et bancaires, le second dont le thème portait sur « ***La justice et le règlement des différends de sécurité sociale Application du Code de Sécurité Sociale*** » était réservé aux seuls magistrats, greffiers et à quelques agents de la CNSS.

« Connaitre la CNSS et le droit gabonais de la sécurité sociale », ce rendez-vous cadrait avec l'objectif de redorer l'image de l'institution en essayant de minimiser les appréhensions négatives qu'ont les gabonais et particulièrement les employés et les travailleurs sur la CNSS. C'est dans cette optique que cette rencontre a constitué une tribune d'échanges entre la CNSS, les employeurs et les travailleurs, principaux bénéficiaires des prestations servies. Parmi les animateurs, on notait la présence d'une bonne brochette de l'intelligentsia locale en matière de droit et d'économie, notamment de Hauts magistrats, d'Enseignants d'universités, Professeurs agrégés de droit et des sciences économiques.

Pendant deux jours, les séminaristes ont planché sur le cadre juridique de la sécurité sociale au Gabon, les missions de la CNSS, les conditions d'immatriculation et d'affiliation des assujettis à la CNSS, le financement de la sécurité sociale au Gabon, les droits et les obligations de la CNSS, les modalités de recouvrement par la CNSS des cotisations sociales, le recouvrement des créances pour et contre la CNSS, l'état du contentieux devant les juridictions compétentes, les poursuites et sanctions pénales contre les contrevenants à la législation sociale et les rapports entre la CNSS et la CNAMGS.

La richesse des thèmes et le niveau des échanges lors de cette rencontre ont suscité parmi le corps des magistrats le sentiment d'un goût inachevé, d'où le plaidoyer pour l'organisation du second séminaire à leur intention.

Les communications au cours dudit séminaire ont tourné autour des missions et des activités de la CNSS, des principes directeurs d'un procès social, des éléments du contentieux de sécurité sociale, du recouvrement des créances par ou contre la CNSS, etc.

Les séminaristes ont formulé plusieurs recommandations.
Séminaire du 20 au 21 juin 2013 :
- réviser le Code de sécurité sociale et les différents textes d'application ;
- vulgariser le droit de la sécurité sociale ;
- rechercher d'autres sources de financement ;
- établir de partenariats avec d'autres administrations publiques et/ou privées ;
- protéger des ressources des Caisses ;
- améliorer la gouvernance.

Séminaire du 30 au 31 octobre 2013 :
Pour la justice de :
- s'imprégner du droit de la sécurité sociale ;
- former les personnels judiciaires au droit de la sécurité sociale ;
- hâter le règlement des différends de sécurité sociale.
Pour l'Etat et les collectivités locales, de :
- apurer leurs dettes sociales à l'égard de la CNSS ;
- actualiser la liste des maladies professionnelles.

Et pour la CNSS, de :
- réviser le Code de Sécurité Sociale ;
- se porter justiciable devant le tribunal du travail ou le travail correctionnel aux fins de recouvrer les cotisations sociales ;
- collaborer avec la chancellerie dans des programmes de formations en Droit de la Sécurité Sociale.

Les travaux de ces séminaires se sont achevés sur une note de satisfaction et des objectifs atteints.

Aubin Missenguet

CNSS - RALI PRP

Vers une meilleure sécurité des travailleurs du secteur pétrolier

Les organismes de prévoyance sociale d'Afrique regroupés au sein de l'Interafricaine de Prévention des Risques Professionnels (**IAPRP**) se sont réunis du 24 au 28 février 2014, à la faveur de la 1ère édition des Rencontres Africaines de Libreville sur la Prévention des Risques Professionnels dans le Secteur Pétrolier et Activités Connexes (RALI PRP).

Ces assises, organisées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) du Gabon, sous l'égide du Bureau International du Travail, et en collaboration avec les organisations syndicales gabonaises du secteur pétrolier, avaient pour thème central : ***« les systèmes et outils de gestion de la démarche Prévention Productivité dans le secteur pétrolier et activités connexes »***.

L'objectif de ces rencontres était de trouver les mécanismes et actions de prévention des risques professionnels à mener pour promouvoir la sécurité et la santé au travail partant du secteur pétrolier. Toute chose qui devrait contribuer à la réduction du nombre d'accidents de travail, des maladies professionnelles et des coûts de réparation et accroître par conséquent, la productivité des entreprises.

Plusieurs délégations ont pris part à ces rencontres. Parmi elles, l'Union Pétrolière du Gabon (**UPEGA**), la Société Ivoirienne de raffinage (**SIR**), la compagnie de Raffinage de N'Djamena (**NRC**) au Tchad, la Société Africaine de Raffinage (**SAR**) du Sénégal, les délégations du Cameroun, du Mali, du Burkina Faso, du Congo, du Niger, et de Guinée.

De nombreuses communications du panel d'experts en sécurité et santé au travail ainsi que des organisations syndicales des entreprises pétrolières ont été faites, avant de passer aux travaux en commissions. Il y a eu également la visite des différents stands dressés pour la circonstance.

Au terme des travaux, sept recommandations ont été faites par les participants, à savoir :

1. Organiser courant 2014, une campagne d'installation des comités de santé et sécurité au travail dans les entreprises du secteur pétrolier et activités connexes.

2. mettre en place au Gabon un observatoire sectoriel sur les risques pétroliers.

3. ratifier trois couples de conventions de base en sécurité et santé au travail de l'Organisation Internationale du Travail, notamment :

- la convention C 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs ;
- la convention C 161 sur les services de santé au travail ;
- la convention C 187 sur le cadre promotionnel de la sécurité et de la santé au travail.

4. La Société Gabonaise de Santé au Travail doit coordonner avec les professionnels de santé au travail des autres pays, la finalisation et l'adoption du guide pratique de la surveillance de la santé des travailleurs afin d'améliorer le diagnostic et la déclaration des maladies liées au travail dans tous les secteurs d'activités.

5. mettre en œuvre par les partenaires du secteur pétrolier et activités connexes de la sous-région, la démarche Prévention-Productivité-Développement Durable dans les entreprises dudit secteur.

6. L'IAPRP doit piloter l'organisation de la formation en Santé et Sécurité au Travail (SST) des acteurs du secteur pétrolier et activités connexes.

7. Créer un centre médical interentreprises à Port Gentil au Gabon par les entreprises du secteur pétrolier et activités connexes, pour faciliter la surveillance de la santé des travailleurs dudit secteur.

Il convient d'indiquer qu'en ciblant le secteur pétrolier et activités connexes, l'IAPRP voudrait vulgariser auprès des autres secteurs d'activités, les bonnes pratiques en matière de promotion de la culture de sécurité et santé au travail.

En revanche, ***« la mise en œuvre des solutions énoncées demandera une grande détermination et une volonté manifeste de la part des dirigeants des organismes de sécurité sociale et de la stratégie qui sera développée par l'IAPRP pour leurs appropriations par les Caisses ainsi que de la rigueur avec laquelle le suivi sera réalisé »***, a affirmé le secrétaire Général de l'IAPRP qui a émis le vœu de voir le RALI PRP devenir une activité pérenne de l'Interafricaine de Prévention des Risques Professionnels.

Evrare Eheou Makouti

Fraudes

Les fraudes : une gangrène pour la CNSS

Depuis quelques temps, la CNSS multiplie des opérations de contrôles dans différentes institutions (Ecoles, collectivités locales, etc.) de production des pièces pour l'ouverture ou le maintien de droits dans ses registres. Et pour cause ! Les actes de fraudes constatées ces derniers temps en ses branches se sont révélés être une véritable gangrène pour la CNSS.

En effet, les résultats des enquêtes menées, ces trois dernières années, pour ce qui est des prestations familiales et de rentrée scolaire, montrent que 10874 élèves non scolarisés ont été déclarés à la CNSS. Ce qui, en termes de prestations payées, allait coûter la bagatelle somme de 1.061.008.000 F Cfa, selon les données fournies par la Direction des Prestations Techniques.

Branche des prestations familiales

Année	Elèves non-inscrits	Incidence AF	Incidence rentrée scolaire
2011	2721	228.564.000	54.420.000
2012	5485	460.740.000	109.700.000
2013	2668	167.664.000	39.920.000
TOTAL	**10.874**	**856.968.000**	**204.040.000**
TOTAL GLOBAL EN CFA ...		**1.061.008.000**	

Source : DPT

En ce qui concerne la branche des pensions, il a été observé un accroissement du taux de non conformité des documents fournis pour prétendre à une pension vieillesse ou de survivant. L'année 2013 fait observer une montée vertigineuse par rapport aux deux dernières années.

Branche des pensions

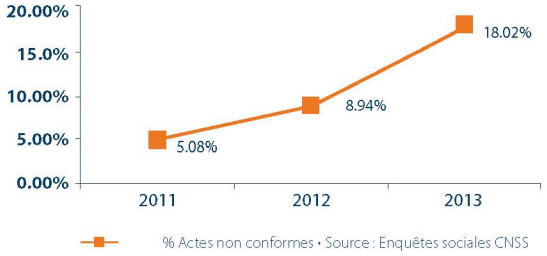

% Actes non conformes • Source : Enquêtes sociales CNSS

Il apparaît très clairement que la CNSS est depuis très longtemps dans le viseur de ces indélicats qui tentent de bénéficier frauduleusement des prestations techniques. L'une des questions fondamentales est de savoir : combien sont-ils de véreux qui réussissent à contourner les mailles des contrôleurs de la CNSS et cela depuis combien d'années ?

Si la réponse à cette question n'est pas évidente, la CNSS décèle plusieurs types de fraudes :

La fraude documentaire qui provient de la falsification des actes ou pièces d'état civil.

- les certificats de scolarité, de non scolarité et médicaux ;
- les certificats de vie ;
- les certificats de vie et d'entretien ;
- les certificats d'entretien et d'éducation ;
- les certificats de non remariage ;
- les certificats d'embauche et de cession.

La fraude déclarative qui relève de faux renseignements donnés sur les Déclarations Trimestrielles des Salaires (DTS) avec des salaires non déclarés ou minorés, sur les dates d'embauche ou de cessation ; sur les demandes d'immatriculation (employeurs et travailleurs) et sur les demandes de prestations techniques.

Ces résultats tiennent uniquement des cas susceptibles d'être soumis au contrôle. Car, nonobstant les dispositions prises par la CNSS pour coller au principe de « payer la bonne prestation à la bonne personne », beaucoup de situations échappent encore au contrôle.

La carte biométrique proposée par la Direction Générale, pourrait être un pan de solution dans cette lutte que la CNSS a engagé contre la fraude.

Rodrigue Avouwa Okogho,
Alexis Ndong Mvolo

ATTENTION

La fraude est punie par la loi. L'article 94 de la Loi N° 6/75 du 25 Novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale en République gabonaise dispose que :

« Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues est passible des peines prévues par l'article 301 du Code Pénal réprimant le délit d'escroquerie. Il sera tenu, en outre de rembourser à la Caisse les sommes indûment payées par celle-ci.

En cas de récidive, le maximum de la peine d'amende sera toujours appliqué au délinquant ».

Nouvelles vision et politique qualite

Nos **8 objectifs** de la **politique qualité**

De la Vision CNSS New Age découle les 8 objectifs suivants :

1. RENFORCER NOTRE VIABILITÉ
économique par notre équilibre financier et la reconstruction de nos réserves

2. ETENDRE
notre couverture sociale

3. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
pour promouvoir l'excellence, la perfomance et l'implication des travailleurs à travers l'équité sociale

4. MODERNISER L'OUTIL INFORMATIQUE
notament en intergrant les technologies de pointe dans notre gestion de la relation client telle que la biométrie.

5. RECHERCHER LA PLEINE SATISFACTION DE NOS CLIENTS
et autres parties intéressées par le respect de nos engagements.

6. DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ
vers nos clients et nos parties intéressées visant à mieux gérer les reclamantions

7. NOUS CONFORMER À LA RÈGLEMENTATION
et à la législation applicables en matière d'hygiène santé-sécurité et environnement

8. METTRE UN ACCENT SUR LA PRÉVENTION ET LA MAITRISE DES RISQUES
pour améliorer les conditions de travail

1. La mission sociale de la CNSS est tellement importante qu'elle doit s'assurer d'avoir des réserves suffisantes pour pourvoir au paiement de ses obligations sociales. Le processus Trésorerie a actuellement un objectif sur les réserves à épargner mensuellement.

2. Une étude actuarielle est actuellement en cours à la CNSS, celle-ci nous permettra de mettre en place, les modalités de prise en charge aux travailleurs indépendants et autres groupes. Cet objectif est inscrit dans le plan de Travail Ministériel du Ministère de Tutelle.

3. Le Directeur Général entend relancer le processus « gérer les carrières » pour mettre en place une gestion effective de la performance des agents et un système de récompense et de promotion équitable et transparent.

4. Avec la biométrie, il s'agit de moderniser les points de contact client en réduisant les risques de fraudes et les délais d'attente.

5. Le Directeur Général a confirmé son intérêt à la certification ISO 9001 v 2008 dont l'objectif principal est la satisfaction des clients. Le Système Management Qualité en place doit continuer ses actions d'évaluation et d'amélioration de la satisfaction des clients.

6. Le processus réclamations va bénéficier d'un plan de communication plus renforcé avec un numéro dédié et des actions traitants des cas récurrents.

7. et 8. Un processus Santé et Sécurité au Travail sera mis en place pour évaluer les points de non-conformité et initier des actions correctives et préventives.

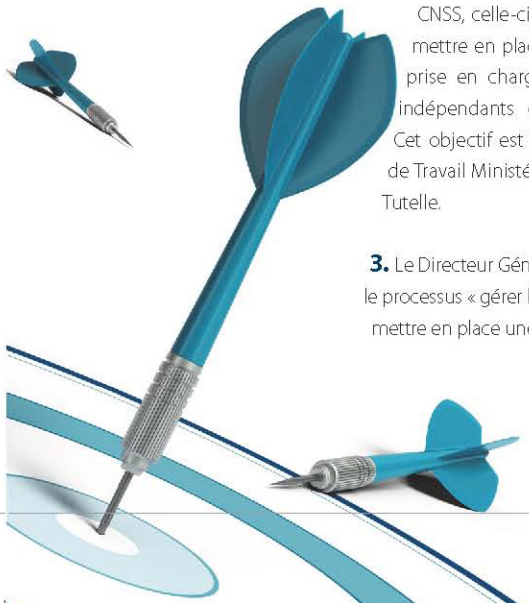

Imelda Eyamba

De bons résultats enregistrés

En 2012, la CNSS a lancé deux enquêtes de satisfaction pour mesurer la tendance, en termes de courtoisie, de délais de traitement des prestations et d'efficacité des prestations servies. La première était destinée aux assurés sociaux de façon générale pendant que la seconde concernait les réclamations clients. L'examen des rapports démontre clairement que la CNSS améliore la qualité de ses prestations de service. En effet, 94,20% des usagers sont satisfaits quant à la courtoisie de nos agents. La satisfaction globale étant de 95,9%.

Amélioration des prestation depuis 2011

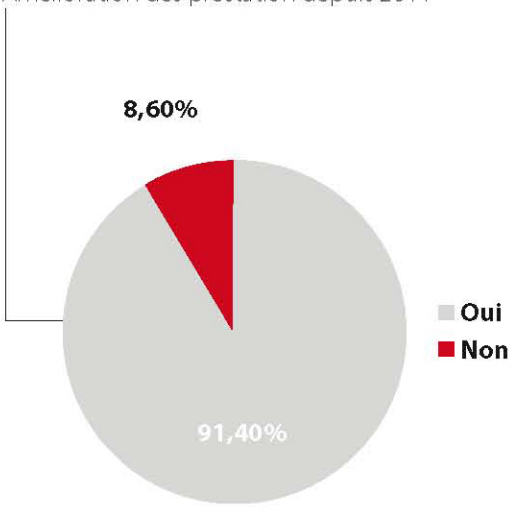

Source : DQO

Satisfaction globale

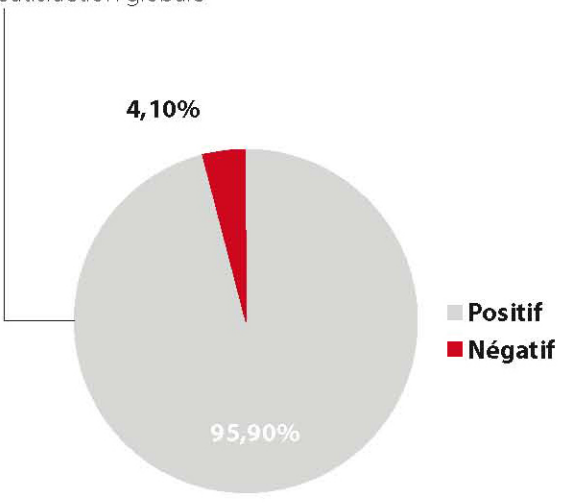

Source : DQO

Délais de traitement des dossiers de prestations techniques

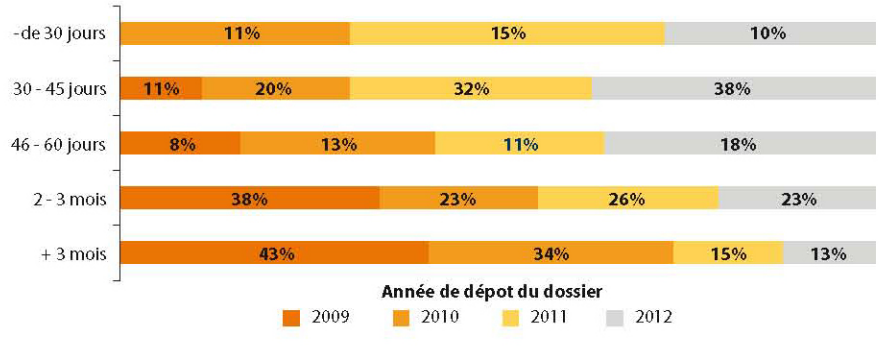

Source : DQO

Suite page suivante

Délais de réponse à une demande écrite CNSS

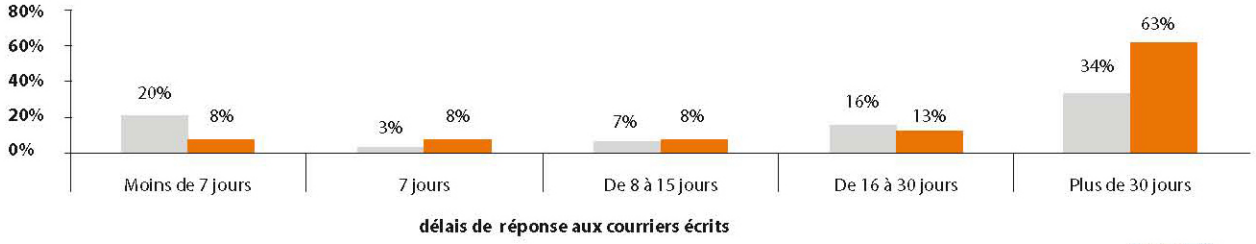

délais de réponse aux courriers écrits

Source : DQO

La tendance est également positive pour les délais de traitement des demandes de prestations techniques. Pour les assurés, le taux relatif au nombre de dossiers traités au-delà de 3 mois est passé de 43% en 2009 à 13% en 2012. Notre difficulté principale demeure les délais de réponse aux courriers écrits. En effet, seulement 16% de nos usagers reçoivent une réponse à leur courrier dans les délais requis. A cet effet, la Direction Général a décidé de l'installation d'un logiciel de traitement du courrier écrit.

Courtoisie des interlocuteurs

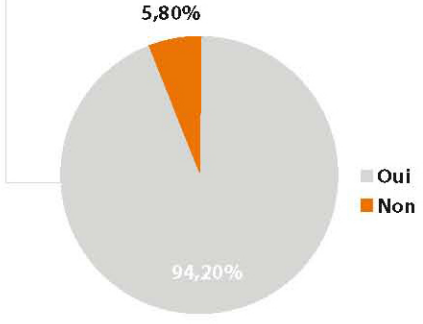

Source : DQO

Traçabilité (présence d'un accusé de réception)

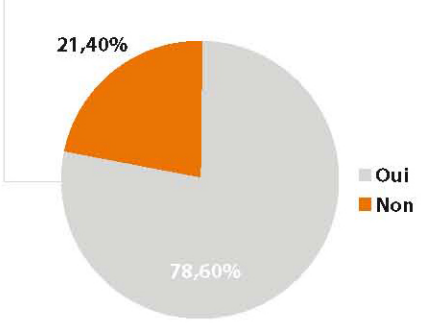

Source : DQO

Notifications

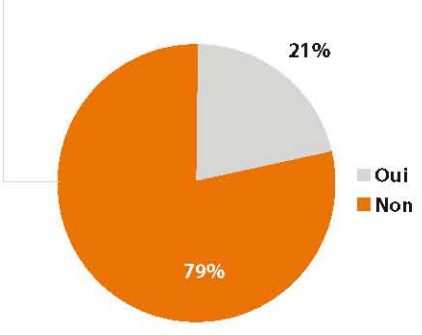

Source : DQO

Concernant les réclamations, bien que l'accueil affiche une bonne performance (94%), nous constatons que 21,4% des usagers ne reçoivent pas d'accusé de réception, cela est dû aux réclamations déposées à l'intérieur du pays. A cet effet, la Direction Général a décidé de l'installation du logiciel réclamants aux interfaces et à l'intérieur du pays.
De plus, des efforts restent encore à fournir en ce qui concerne la transmission des notifications suite aux réclamations. En effet, seuls 21% des réclamants disent avoir reçu une notification. Une solution de notification automatisée est en cours.

Saviez-vous que la CNSS a édité des dépliants en rapport avec ses prestations de service ?

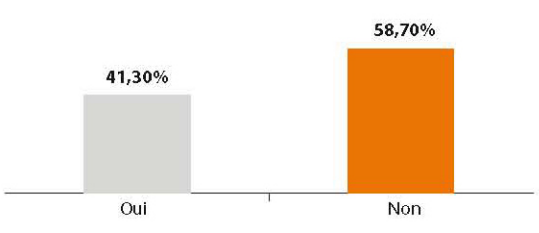

Source : DQO

Comment trouvez-vous ces dépliants ?

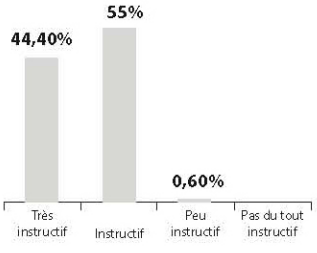

Source : DQO

En 2012, la CNSS a lancé des dépliants d'information sur les différentes prestations servies. Un an plus tard, 99% des clients les trouvent très instructifs/instructifs.

Imelda Eyamba

La Direction des Affaires Juridiques et Assurances

Bras séculier de la CNSS

La Direction des Affaires Juridiques et Assurances (DAJA) est l'un des départements supports de la CNSS. Elle est essentielle à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie générale en matière de prévention et de préservation de la sécurité juridique de toute la CNSS.

Dans son organisation actuelle, la DAJA compte quatre (4) Divisions et dix (10) Services. Son effectif est de vingt sept (27) agents. Les quatre (4) Divisions sont les suivantes :

- La Division du Recouvrement Forcé et Contentieux des Prestations Sociales,
- La Division Affaires Juridiques Générales,
- La Division Veille Juridique et Gestion Contractuelle,
- La Division Assurances.

La Division du Recouvrement Forcé et Contentieux des Prestations Sociales composée de trois (3) Services, notamment le Service Recouvrement Forcé, le Service Contentieux des Prestations Sociales et le Service Contentieux des Accidents de Travail et Risques Professionnels, la Division du Recouvrement Forcé et Contentieux des Prestations Sociales, comme son nom l'indique, est chargée d'assurer le recouvrement forcé des cotisations des employeurs qui ont manqués d'honorer leurs engagements vis-à-vis de la CNSS, en ne reversant pas leurs cotisations . Elle a aussi pour rôle, d'assurer le traitement juridique des irrégularités des prestations sociales et des accidents de travail.

La Division Affaires Juridiques Générales, est composée de trois (3) Services.

Le Service Contentieux des Ressources Humaines est chargé du contentieux entre la CNSS, en sa qualité d'employeur, et ses agents (rémunérations, sanctions disciplinaires etc.).

Le Service Contentieux Fournisseurs et Tiers, quant à lui, gère essentiellement les contentieux entre les fournisseurs et/ou tiers et la CNSS. Enfin, le Service Contentieux du Patrimoine gère les mutations des propriétés vendues et s'assure de l'établissement des actes juridiques concernant la vente des villas.

La Division Veille Juridique et Gestion Contractuelle est composée de deux (2) Services. Le Service Veille Juridique et Formalisation des Actes et le Service de Gestion Contractuelle.

Le Service veille Juridique et Formalisation des Actes est chargé :

1. d'assurer le respect et la conformité juridique de la CNSS face aux exigences légales en vigueur et à l'évolution de l'environnement juridique. Elle s'effectue par la collecte, le traitement, et la mise à disposition des textes législatifs, règlementaires aux Départements opérationnels ce, après accord de la Direction Générale. de l'ensemble des textes législatifs règlementaires ;

2. de réfléchir sur des questions de droit en cas de vide juridique ou de situation nécessitant une interprétation juridique,

3. de donner des avis juridiques sur des questions de droit à la demande des différents départements de la CNSS ;

4. de s'assurer de la conformité des actes quant au fond et quant à la forme.

Le Service Gestion Contractuelle, quant à lui, a pour missions de prémunir la CNSS contre les risques juridiques, dans l'élaboration, l'exécution et la résiliation des contrats (fournisseurs, de baux et les contrats de travail).

Composée de deux (2) Services, La Division Assurances est l'interface entre la CNSS et les maisons compagnies d'assurances. Le Service Négociation et Gestion des Contrats a pour mission, la couverture assurance de l'ensemble du patrimoine de la CNSS (patrimoine roulant, immeubles de bureau ou d'habitation, stock pharmaceutique, matériel informatique etc) et du suivi des contrats d'assurance (négociation des contrats d'assurance, incorporation, suspension et retrait des garanties des biens assurés.

Le Service Gestion et Prévention des Sinistres a en charge la sensibilisation et la gestion au quotidien des sinistres (déclaration des sinistres, suivi des dossiers et indemnisations).

Raïssa Ongoundou Ngokili

M. Roger William MBINA
Directeur de la DAJA

M. René K.Ablavi ENGONE DE SOUZA NZE
Directeur Adjoint de la DAJA

M. OTSAGHE EVIE Paulin

Pouvez–vous vous présenter à nos lecteurs ?
Je m'appelle Monsieur OTSAGHE EVIE Paulin, j'ai 52 ans et je travaille à la CNSS depuis le 06/04/1983 ce qui me fait 30 ans de service à ce jour.

J'ai premièrement exercé au service informatique (DSI de nos jours) ; à la section décarbonage (Reprographie aujourd'hui). J'ai travaillé dans le service pendant 15 ans tout en suivant des formations internes en matière de saisie car j'ai débuté sur l'ordinateur I.B.M 36 et 5 ans plus tard on a utilisé L'A.S 400. C'est à partir de cette période que je suis devenu opérateur de saisie dans le même service où, nous procédions à la saisie des R.N.S (Relevés Nominatifs des Salaires) qui deviennent aujourd'hui (D.T.S.) c'est-à-dire Déclarations Trimestrielles des Salaires.

Quel est votre parcours professionnel ?
Je dirais simplement qu'en 1983 j'entre à la CNSS au service informatique en qualité d'opérateur de saisie. J'ai occupé cette fonction jusqu'en 1998.

De 1999 à 2004, j'ai exercé à la Direction des Prestations Familiales en Qualité d'opérateur de saisie. Nous traitions les dossiers de prestations familiales de la liquidation jusqu'à l'ordonnancement.

En 2005, je suis dans les ateliers de formation en vue de l'informatisation du fichier de la CNSS qui a entrainé la mise en place d'un identifiant ou matricule assuré unique pour toutes les prestations.

En 2006, je suis promu Chef de Section Enregistrement au Service Déclaration des Risques Professionnels à la DEMO/DPT et, cela jusqu'au 02 Mai 2013. Le 1er Mai 2013, j'ai été récipiendaire de la médaille d'or couronnant mes trente (30) ans de carrière à la CNSS. Le 03 Mai 2013, je suis nommé Chef de Délégation de la Ngounié et de la Nyanga.

Par rapport à votre expérience, que pouvez – vous conseiller à vos collègues ?
Ce que je peux conseiller à mes collègues, c'est le respect de l'autre dans ses compétences, la ponctualité, la conscience professionnelle, l'assiduité, la disponibilité, la patience, et la discrétion.

En quoi consiste votre travail aujourd'hui ?
Aujourd'hui, je suis le Chef de Délégation de la Ngounié et de la Nyanga (DENNY). Mon travail, en tant que premier responsable de la Délégation, consiste à superviser l'activité qui se fait au niveau de la délégation afin de rendre compte directement au Directeur Général ou aux responsables des départements techniques qui se trouvent à Libreville.

Sur quels aspects pensez –vous qu'on peut mieux apporter des améliorations ?
Des améliorations peuvent être apportées au niveau de la communication transversale entre différents départements et services pour une synergie parfaite des activités de la CNSS ; au niveau du suivi permanent de la carrière des agents en accord avec les mécanismes mis en place par la Direction Générale.

Mme MOUORI Marie Thérèse épouse ATADIT-NGARI

Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?
Je suis MOUORI Marie Thérèse épouse ATADIT-NGARI, Surveillant Général Adjoint à la Polyclinique Médico-Sociale de Franceville. Je suis née le 04 février 1961 à Moanda, mariée, mère de 06 enfants et grand-mère de 06 petits fils.
Je travaille à la CNSS depuis février 1978 et mon premier poste était celui d'agent d'aide sociale.

En quoi consiste votre travail aujourd'hui ?
Mon travail actuel consiste à veiller sur la bonne marche de la PMS, à suivre les activités des prestataires au niveau local, à veiller sur le respect de la discipline et à l'application du règlement intérieur et enfin je contribue parfois à la rédaction des rapports.

Quel est votre parcours professionnel ?
En 35 ans de service, j'ai essayé d'évoluer dans la boite en obtenant aussi des diplômes au terme de plusieurs formations.

Embauchée en qualité d'aide sociale, j'ai suivi tour à tour les formations d'infirmière assistante, d'infirmière élémentaire et d'infirmière d'Etat à l'E.N.S.A.S.

J'avoue que l'obtention de ces diplômes est le fruit de plusieurs années d'abnégations, d'efforts et de patience. Durant toutes ces années, j'ai servi successivement à Franceville, Ndjolé, Lastoursville, Franceville Koula-Moutou et Franceville.

Par rapport à votre expérience, que pouvez-vous conseiller à vos collègues ?
La patience, le respect du code de travail et la hiérarchie, l'amour du travail bien fait et le respect du règlement intérieur.

Je conseille donc à mes jeunes collègues à suivre mon exemple, en faisant mieux que moi, surtout à aimer ce qu'ils font chaque jour et le faire, sachant que l'ambition de la CNSS est de mieux servir les usagers.

Sur quels aspects pensez-vous qu'on peut mieux apporter des améliorations ?
Je crois que les améliorations peuvent être apportées sur plusieurs aspects.

Tout d'abord que la hiérarchie soit attentive aux demandes formulées par le secteur santé à l'intérieur du Pays. Murir la réflexion sur l'aspect sanitaire, surtout après la fermeture des hôpitaux car le volet santé est très important pour tout citoyen.

Mme KAYI Albertine

Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?
Je m'appelle KAYI Albertine, j'ai eu 47 ans cette année et je travaille à la CNSS depuis que j'ai 39 ans. J'ai été embauché à la CNSS le 03 janvier 2005, et ce, en qualité de technicienne de surface à la Direction des Services généraux et Patrimoine. Je suis mère de deux (02) enfants.

En quoi consiste votre travail aujourd'hui ?
Mon travail consiste à entretenir les sols, nettoyer les bureaux (les espaces de travail) et à veiller à leur bonne tenue permanente.

Quel est votre parcours professionnel ?
Mon premier poste d'affectation a été au Secrétariat Général ou je suis restée deux ans, de 2005 à fin Mai 2007.De juin 2007 à avril 2008, j'ai été mutée à la Direction Générale et au centre de formation. En juillet 2008, j'ai été envoyée à la Direction des Prestations Techniques ou je suis restée jusqu'en Septembre 2011. Et enfin d'Octobre 2011 à nos jours, je suis au Service Communication et Relations Publiques.

Par rapport à votre expérience, que pouvez-vous conseiller à vos collègues ?
Le seul conseil que je peux donner à mes collègues est d'être simple et dynamique.

Y a-t-il un aspect sur lequel vous pensez qu'il faut adopter des améliorations ?
Tout simplement penser à un système de rotation du nettoyage des bureaux à des heures précises afin d'améliorer la qualité de service et surtout de ne pas déranger les agents pendant les heures de travail.

Propos receuillis par Aubin Missenguet et Raïssa Ongoundou Ngokili

La CNSS en forme et en action

Le Marathon du Gabon

La première édition du marathon international du Gabon qui s'est déroulée du 29/11 au 01/12/2013 a tenu toutes ses promesses. En effet, nombreux sont les coureurs amateurs et professionnels qui ont pris part à cet évènement sportif. Les festivités ont commencé le vendredi 29/11/2013 avec l'ouverture du village Marathon, où étaient conviés de nombreux partenaires notamment la CNSS. Les deux jours suivants ont été marqués par le départ des différentes courses. Les femmes ont été les premières à s'élancer sur la piste avec une course qui leur était exclusivement dédiée : la « Gabonaise ». La gente féminine de la CNSS était particulièrement bien représentée. Plus d'une soixantaine de participants sur les 115 inscrites.

Ce fut un véritable moment de joie et de partage.

Mademoiselle OSSIMANTOM ENKAYA Lise Claudia affectée à la Direction des Ressources Humaines a été la première « Cnessiste » à franchir la ligne d'arrivée.

La Gente masculine, quant à elle, s'est illustrée le dimanche 01/12/2012. C'est **Monsieur BOUSSOUGOU MAPAGA Boris,** affecté à la Direction Qualité et Organisation, qui fut le premier arrivant pour le compte de la CNSS.

Murielle Ngou Mve Ngou

Quelques participantes de la course «LA GABONAISE»

Quelques participants de l'équipe des hommes

Le gagnant du marathon Peter KIRUI entouré de deux agents de la Division Communication

Charade

Résultat de la charade du précédent numéro du CNSS Info : **Grabataire**

INGRÉDIENTS

- 2Kg de poisson frais
- 4-5 gros citrons
- 2 gros piments
- 1 feuille de laurier séchée
- 1 cube
- 2 pincées de sel
- Un verre d'eau

Pour 4 personnes.

Temps de cuisson 20 min.

Chauffer l'huile dans une poêle .

PRÉPARATION

1. Bien laver les aliments et découper le poisson à souhait ;

2. Ecraser les piments au Moulinex ou à la pierre et verser la préparation dans une casserole avec le sel, le cube émietté et le citron pressé;

3. Etaler le poisson dans la casserole en prenant soin de bien le poser sur les ingrédients contenus dans la casserole ;

4. Verser le verre d'eau de chaque coté de la casserole (pour éviter d'ôter les ingrédients sur le poisson) et poser la feuille de laurier;

5. Poser la cocotte au feu 20min à feu moyen. Servir chaud.

ACCOMPAGNEMENTS:
Manioc «râpé» / banane plantain, riz.

Mariette Edouba

CARNET ROSE

M. & Mme MOUKALA

Merci à vous tous, pour le geste et la pensée ; un infini Merci à tous pour votre soutien dans cette étape importante de ma vie.

Maé Luz-Clarita MOUANDZA MONTEIRO,
Née le 10 Février 2014 à 00h45

Mère :
Madame Yvette Emma MOUANDZA,
Chef de Service AT-MP/ DAJA

Mère :
Florentine MOUPIGA
Assistante de Direction/
Direction Générale

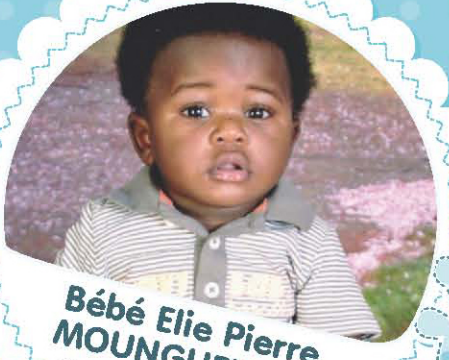

Bébé Elie Pierre MOUNGUENGUI
Né le 05 Août 2013

SMUR-CNSS
Service Mobile d'Urgence et de Réanimation

Les Transports Sanitaires Sécurisés

NOS MISSIONS :

- Transport des patients vers les structures hospitalières
- Prise en charge des urgences médicales des accidentés et patients à domicile
- Transport des malades de l'intérieur du pays
- Couverture médicale évènementielle

Le SMUR CNSS est à votre écoute
24h/24h et 7j/7
Au
1333 (numéro vert gratuit)
Ou
06 60 40 34

Appelez pour toute réclamation

01 79 12 37

Du **Lundi au Vendredi**
de **7h30 à 15h30**

Parce que réclamer est votre droit

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'indépendance • B.P : 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • www.cnss.ga
Centre d'appels : 1432

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION